

## Etude globale préalable à la restauration et à la protection contre les inondations de l'Albe et de ses affluents. Rapport d'étape 1-2. Diagnostic. Rapport



L'Albe, affluent de la Sarre, draine un bassin versant de 410km<sup>2</sup>. Les cours d'eau de ce bassin versant s'écoulent sur des terrains argilo-marneux dans un contexte d'agriculture intensive, en particulier sur les versants et les têtes de bassins. Les cours d'eau principaux (Albe, Rose, Mutterbach) s'écoulent principalement dans des fonds de vallées caractérisés par des prairies fauchées ou pâturées, en partie drainées. Du fait des usages agricoles, la plupart des cours d'eau ont subi plusieurs campagnes d'aménagements hydrauliques lourds dans les années 80, et ce sur la plus grande partie de leur linéaire. Les travaux avaient pour objet l'assainissement des terrains et devaient faciliter l'écoulement des eaux vers l'aval. Les travaux hydrauliques ont consisté à réaliser des curages répétés, des recalibrages, des rectifications de méandres, des coupes de ripisylves, des drainages de parcelles, des créations de fossés... Les conséquences de ces aménagements se traduisent par un appauvrissement biologique du milieu naturel mais également par de profondes modifications du fonctionnement hydraulique, hydrologique et géomorphologique

des bassins versants : accélération des écoulements, aggravation des érosions, des crues et des étiages etc.... L'entretien des milieux aquatiques et des nombreux ouvrages construits autrefois sur les cours d'eau n'est plus correctement assuré. Il se crée donc des obstacles à l'écoulement des eaux, mais aussi et surtout, des entraves au transport naturel des sédiments et à la libre circulation des espèces aquatiques. Face à ce constat, les Communautés de Communes de l'Albe et des lacs, du Saulnois et du Centre Mosellan, couvrant la quasi-intégralité du bassin versant de l'Albe, se sont associées pour mener une étude préalable à la restauration et à la protection contre les inondations de l'Albe et de ses affluents. La maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Communauté de Communes du Saulnois. Les communes du bassin versant de l'Albe sont situées sur le département de la Moselle, mis à part les communes d'Altwiller, Hinsingen et Bissert, situées sur le département du Bas Rhin. La carte ci-après présente les limites des trois communautés de communes et du bassin versant étudié.

**Auteurs du document :** AERM, SOCIETE GRENOBLOISE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES, PAYS DU SAULNOIS

**Obtenir le document :** Agence de l'eau Rhin Meuse

**Diffuseur des métadonnées :** Agence de l'eau Rhin Meuse

**Mots clés :** AMENAGEMENT DE COURS D'EAU, RESTAURATION DE COURS D'EAU, ETUDE DE DIAGNOSTIC, INONDATION

**Thème (issu du Text Mining) :** MILIEU NATUREL

**Date :** 2008-04-01

**Format :** text/xml

**Langue :** Français

**Droits d'utilisation :** Accès libre

**Accéder à la notice source :** <http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/Record.htm?record=19300595124911287779>

**Télécharger les documents :** <http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/fichier.pdf?Archive=233009105128>

**Entité hydrographique :** Ruisseau d'Albet (A2720320), A9150210, MUTTERBACH

**Permalien :** <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/etude-globale-prealable-a-la-restauration-et-a-la-protection-contre-les-inondations-de-l-albe-et-de-1>